



Achat bien mobilier en concubinage

Par **Claudius10**, le 21/11/2014 à 10:18

Bonjour,
j'ai acheté un camping car avec ma compagne, et je voudrais qu'au décès de l'un ou l'autre, ce véhicule soit la propriété du survivant. Comment libeller la facture,
Mme ET MR ou Mme OU MR. Merci.
J'ai fait des recherches, mais la plupart des sites portent sur l'achat de bien immobilier.

Par **domat**, le 21/11/2014 à 13:15

bjr,
il faut mentionner sur la facture que vous achetez ce bien à deux selon la répartition que vous désirez si le bien est acheté comptant.
mais en cas de décès d'un des propriétaires, le bien sera en indivision avec les héritiers du propriétaire défunt, ce qui ne sera pas simple.
la solution c'est de vous pacser et de faire un testament léguant la part du camping car au partenaire survivant.
cdt

Par **janus2fr**, le 21/11/2014 à 13:41

Bonjour,
Peu importe le libellé de la facture.
Si vous achetez ce véhicule à deux, il sera en indivision.
Au décès de l'un, l'autre gardera sa part d'indivision et la part du décédé ira à ses héritiers.
Seule possibilité, comme l'indique domat, c'est que chacun lègue sa part à l'autre par testament. Mais il faut déjà que cela soit possible, donc que ce legs ne dépasse pas la quotité disponible et il y aura des frais à payer si vous n'êtes que concubins (60%).